

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2023

Délibération n°090-2023

**Demande de subvention pour l'aménagement de la Place du Marché Couvert  
au titre de la DETR 2024**

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	13	16
Date de convocation		
23 novembre 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Régis BLAYRAT, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Frédéric MARTIN à Jean-Marie FOURNIER, Sonia BONNET-TELLIER à Cédric DAYDE, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Secrétaire de séance : Sébastien ANDEVERT

\*\*\*

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Compte tenu du projet de création d'une moyenne surface commerciale sur le terrain Rambert, qui générera la suppression du parking notamment utilisé par les parents d'élèves, il est proposé de solliciter l'aide de l'Etat pour l'aménagement de la Place du Marché Couvert.

Cette opération est inscrite dans le cadre de l'avenant 2022-2028 au contrat bourg centre Occitanie.

Il s'agirait de stabiliser le revêtement de la place, incluant le marché couvert, pour tracer plus de 120 places de stationnement, et organiser un sens de circulation de nature à faciliter leur accès. La place sera également partiellement végétalisée. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 216.019€TTC, mais devra être affiné avant le lancement des marchés de travaux.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Montant
Travaux	180 016	216 019	Commune	108 578
			FCTVA (16,404%)	35 435
			Etat (40% HT)	72 006
Total	<b>180 016</b>	<b>216 019</b>	Total	<b>216 019</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Circulaire préfectorale du 9 novembre 2023 relative à la campagne DETR 2024,

Vu sa délibération n°056-2023 du 22 juin 2023 approuvant la conclusion du contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028,

Oui l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver l'opération d'aménagement de la Place du Marché Couvert d'un montant estimatif de 216.019€TTC et son plan de financement prévisionnel
2. De solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR-DSIL 2024 au taux le plus élevé possible.
3. D'inscrire cette opération au budget principal 2024 de la commune

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

